

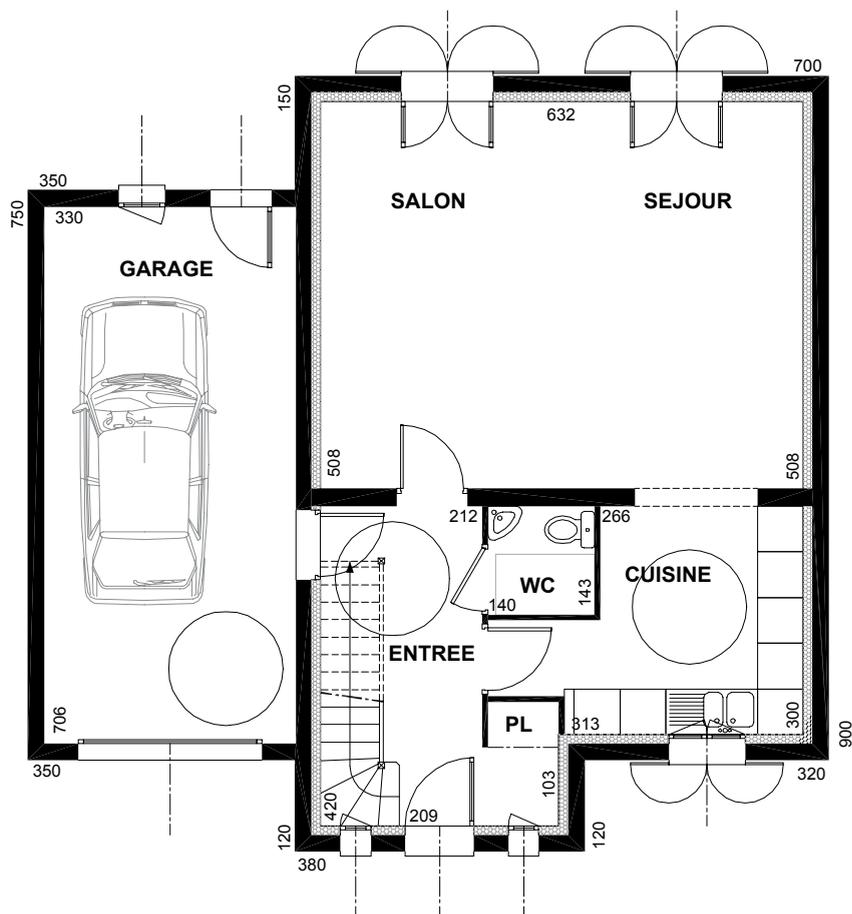
Les maisons adaptées aux personnes handicapées

Ce chapitre propose neuf projets de maisons présentés dans l'ouvrage¹ que l'auteur a ici adaptés aux déplacements quotidiens de personnes en situation de handicap. Les espaces de plain-pied, appelés aussi unités de vie, ont été aménagés pour y intégrer les contraintes spécifiques liées au cheminement d'un fauteuil roulant et à l'accès aux différentes pièces de la maison.

D'un point de vue réglementaire, la notion de personne handicapée a été remplacée par celle d'accessibilité. Les aménagements prévus par la loi doivent permettre à des personnes qui ne sont pas nécessairement handicapées de bénéficier de facilités d'accès ou à contrario d'offrir la possibilité de recevoir dans sa propre maison une personne extérieure à mobilité réduite – c'est le cas des personnes âgées et des personnes momentanément accidentées. Pour les logements adaptés, et donc qui respectent les règles relatives à l'accessibilité des logements aux personnes handicapées, une bonification de 5 m² de SHON est applicable. Concernant l'application de la réglementation, la loi prévoit des dérogations pour les cheminements et les stationnements des maisons construites sur des sites particuliers, comme par exemple les secteurs inondables dont les rez-de-chaussée seront obligatoirement surélevés, et ne permettront pas l'accès à l'unité de vie. Seul le préfet peut accorder une dérogation, quelle que soit le type de construction. Il faut savoir que la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes handicapées concerne ici les maisons individuelles construites pour être louées, ou mises à disposition, ou pour être vendues – d'où la nécessité de respecter la réglementation dès la conception d'un projet; une attestation de conformité doit d'ailleurs être obtenue auprès d'un professionnel agréé à la fin des travaux.

1. Les plans 10, 11, 47, 49, 53, 55, 56, 65 et 66 montrent à l'aide d'un cercle, l'aire de rotation et de déplacement nécessaire pour un fauteuil roulant.

Adaptation du plan 10 de la page 46



Cuisine	10,07
Entrée	8,93
Séjour salon	32,11
WC	2,00
	<u>53,11</u>
Garage	23,30

Rez-de-chaussée